AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1855
FR0011284991-FS0871

10 août 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FUTUREN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 août 2016, la société Boussard & Gavaudan Investment Management LLP (« BGIM »), délégataire de la gestion du fonds BG Select Investments (Ireland) Limited (« BGSI »), a déclaré que BGSI a franchi à la hausse, le 9 août 2016, le seuil de 33% des droits de vote de la société FUTUREN et détient, à cette date, 79 435 515 actions FUTUREN représentant autant de droits de vote, soit 35,64% du capital et 34,54% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'achats sur les marchés de titres de la société FUTUREN par la société BGSI dans le cadre de l'offre publique visant les titres FUTUREN initiée par BGSI (cf. D&I 216C1755 du 28 juillet 2016).

Il est précisé que la société BGSI détient, à la date du franchissement de seuil, 5 782 251 océanes représentant 70,33% des océanes en circulation, dont la conversion peut être demandée à tout moment jusqu'au 31 décembre 2019 et donnant droit, au maximum dans le cadre de la présente offre publique, à 62 338 448 actions FUTUREN.

Il est précisé par ailleurs que la société BGSI agissant de concert avec BG Master Fund ICAV (« BGF »)[2], BG Long Term Value (« BGLT »)[3], Boussard & Gavaudan SICAV[4], Monsieur Pierre Salik, Monsieur Michel Meeus et Madame Brigitte Salik, n'a franchi aucun seuil et détient 136 784 641 actions FUTUREN représentant 143 613 027 droits de vote, soit 61,36% du capital et 62,45% des droits de vote de cette société[1], ainsi réparti :

[1] Sur la base d'un capital composé de 222 903 366 actions représentant 229 948 952 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Organisme de placement collectif (Irish Collective Asset-management Vehicle) à capital variable de droit irlandais, représenté par sa société de gestion (« Investment Manager ») Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, groupement (partnership) de droit anglais, représenté par son « Managing Member », Boussard & Gavaudan Partners Limited, société de droit anglais.
[3] Fonds commun de placement de droit français représenté par sa société de gestion de portefeuille Boussard & Gavaudan Gestion, société par actions simplifiée.
[4] Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, agissant pour le compte de son compartiment Boussard & Gavaudan Absolute Return (ci-après « BGAR ») et de son compartiment Boussard & Gavaudan Convertible (ci-après « BGC »), représentée par sa société de gestion (« Management Company ») Boussard & Gavaudan Asset Management LP, groupement (*partnership*) de droit anglais, lui-même représenté par son « General Partner », Boussard & Gavaudan Partners Limited, société de droit anglais.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BG Select Investments (Ireland) Limited (BGSI)	79 435 515	35,64	79 435 515	34,54
BG Long Term Value (BGLT)	10 787 466	4,84	10 787 466	4,69
Boussard & Gavaudan Absolute Return (BGAR)[5]	1 500 000	0,67	1 500 000	0,65
Boussard & Gavaudan Convertible (BGC)[5]	0	0	0	0
Total Boussard & Gavaudan	**91 722 981**	**41,15**	**91 722 981**	**39,89**
Pierre Salik	25 314 601	11,36	27 887 379	12,13
Michel Meeus	12 518 419	5,62	15 015 500	6,53
Brigitte Salik	7 228 640	3,24	8 987 167	3,91
Total Salik/Meeus	**45 061 660**	**20,22**	**51 890 046**	**22,57**
Total concert	**136 784 641**	**61,36**	**143 613 027**	**62,45**

Le concert détient également, à la date du franchissement de seuil, 5 837 151 océanes représentant 71,00% des océanes en circulation, dont la conversion peut être demandée à tout moment jusqu'au 31 décembre 2019 et donnant droit, au maximum dans le cadre de la présente offre publique, à 62 930 325 actions FUTUREN.

[5] Compartiment de Boussard & Gavaudan SICAV.